

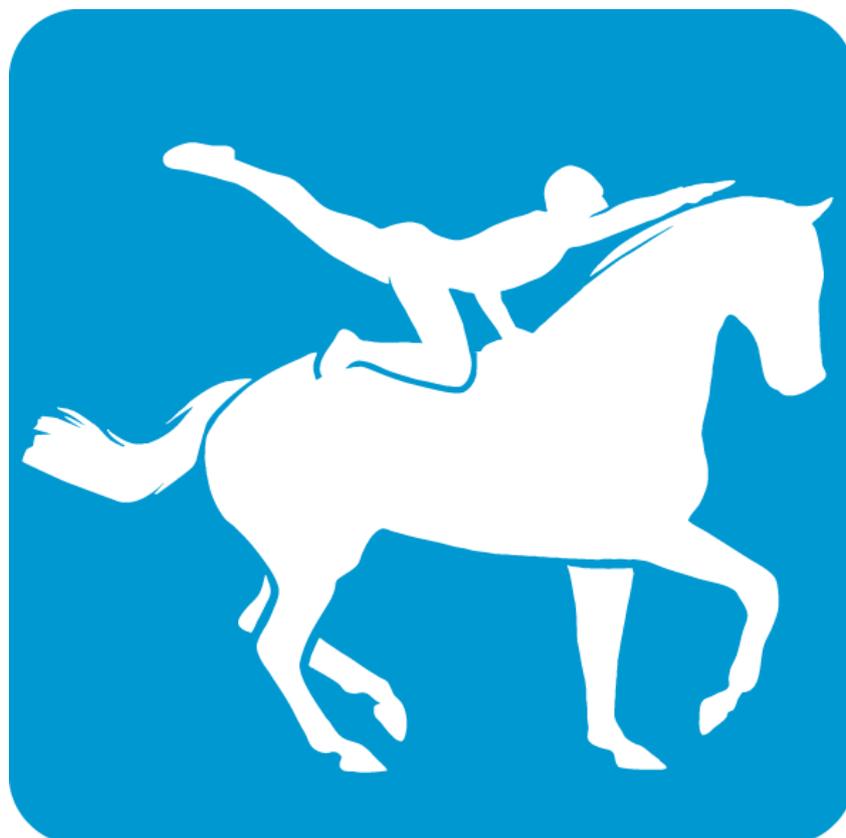


FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 1er septembre 2013

Dispositions spécifiques Voltige en cercle



SOMMAIRE

PREAMBULE	3	G - Équipes Amateur 2	14
I - ORGANISATION	3	H - Équipes Amateur 1 et Amateurs 2 Jeunes	14
Art 1.1 - Nature des concours	3	I - Équipes Amateur Elite	15
Art 1.2 - Calendrier	3	Art 6.6 - Programme libre par équipe	15
Art 1.3 - Organisateurs	3	A - Équipes Club 3	15
Art 1.4 - Terrains et matériel	3	B - Équipes Club 2	15
A - La piste	3	C - Équipes Club 1	15
B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau	4	D - Équipes Club Elite	16
C - Musique	4	E - Équipes Amateur 4	16
Art 1.5 - Le service vétérinaire	4	F - Équipes Amateur 3	16
II - EPREUVES	4	G - Équipes Amateurs 2 et Amateurs 2 Jeunes	16
Art 2.1 - Classification des épreuves	4	H - Équipes Amateur 1, et Amateur Elite	16
Art 2.2 - Composition des manches	4	I - Appréciation du degré de difficulté	16
III - OFFICIELS DE COMPÉTITION	5	J - Appréciation de la composition	16
Art 3.1 - Président du jury	5	K - Appréciation de l'exécution	17
Art 3.2 - Juge accompagnateur	5	L - Note d'impression générale - note du poney / cheval	17
Art 3.3 - Fonctionnement des jurys	5	Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles	17
Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys	6	Art 6.8 - Programme imposé individuel	17
IV - CONCURRENTS	7	A - Imposé individuel Club 1	17
Art 4.1 - Généralités	7	B - Imposé individuel Club Elite	17
Art 4.2 - Voltigeurs en équipe	7	C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur Minime	18
Art 4.3 - Voltigeur individuel	7	D - Imposé individuel Amateur 1	18
Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux	7	E - Imposé individuel Amateur Elite	18
Art 4.5 - Nombre de participations	7	Art 6.9 - Programme technique	18
Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant	8	Art 6.10 - Programme libre individuel	18
Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 3 et Amateur 4	8	A - Appréciation de la note de difficulté	19
Art 4.8 - Chef d'équipe	8	B - Appréciation de la composition	19
Art 4.9 - Tenues	8	C - Appréciation de l'exécution	19
V - PONEYS / CHEVAUX	9	Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de deux	20
Art 5.1 - Droits de participation	9	Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club	20
Art 5.2 - Harnachement et ferrure	9	Art 6.13 - Libre Pas de Deux	20
A - Le harnachement	9	A - Libre Pas de deux Club	20
B - La ferrure	10	B - Libre Pas de deux Amateur	20
VI - NORMES TECHNIQUES	10	C - Appréciation de la difficulté	21
Art 6.1 - Appréciation des figures imposées	10	D - Appréciation de la composition	21
A - Epreuves Club et Amateur 4, 3	10	E - Appréciation de l'exécution	21
B - Epreuves Amateur 2, 1, élite	10	F - Note finale	21
Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite -	11	Art 6.14 - Epreuves de Longe	21
A - Notation des exercices techniques	11	A - Programme Longe 2	22
B - Notation de la composition	11	B - Programme Longe 1	22
C - Notation de l'Exécution	11	Art 6.15 - Note du poney / cheval	23
D - Notation du poney / cheval	11	A - Evaluation de la qualité de galop	23
Art 6.3 - Appréciation du programme libre	11	B - Evaluation de la qualité du pas	25
6.3.1 - Difficulté	11	C - Déduction de points	25
6.3.2 - Composition	12	VII - DEROULEMENT	25
6.3.3 - Exécution	12	Art 7.1 - Durée	25
A - Epreuves Club et Amateur 4, 3	12	Art 7.2 - Engagement	25
B - Epreuves Amateur 2, 1, élite	12	Art 7.3 - Inspection vétérinaire	25
C - Coefficients	12	Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipes	26
Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes	12	Art 7.5 - Entrée / cloche / musique	26
Art 6.5 - Programme imposé par équipe	13	Art 7.6 - Ordre des épreuves	26
A - Équipes Club 3	13	Art 7.7 - Salut	26
B - Équipes Club 2	13	Art 7.8 - Temps accordé	27
C - Équipes Club 1	13	VIII - PENALITES	27
D - Équipes Club Elite	13	Art 8.1 - Codification des fautes usuelles	27
E - Équipes Amateurs 4	14	A - Figures imposées	27
F - Équipes Amateurs 3	14	B - Programme libre	28
		IX - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX	28
		Art 9.1 - Classement	28
		Art 9.2 - Remise des prix	28

PREAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par un document : le code de pointage où se trouve la description des figures imposées, techniques et libres.

Les championnats de France donnent lieu à des règlements spécifiques.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ◆ concours de Voltige,
- ◆ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige doivent comporter des épreuves par équipes, et peuvent comporter des épreuves individuelles, pas de deux et des épreuves de longe.

Art 1.2 - Calendrier

L'année de compétition se divise en 2 époques :

- ◆ la saison du 1er février au 31 octobre,
- ◆ l'intersaison du 1er novembre au 31 janvier.

Sur proposition de l'organisateur, pendant l'intersaison, les concours peuvent se dérouler en 1 programme, le programme imposé seul par exemple.

Pendant la saison, les concours doivent se dérouler en 2 phases, sur proposition de l'organisateur :

- ◆ 1^{ère} phase : programme imposé et ou programme technique
- ◆ 2^{ème} phase : programme libre

Les épreuves de Voltige se déroulent en une ou deux manches.

Ces mesures sont publiées au programme du concours.

Art 1.3 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité, à la sonorisation et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art 1.4 - Terrains et matériel

A - La piste

EPREUVES	Club	Amateur
TAILLE MINIMUM DE LA PISTE	18 m	20 m
DIAMETRE MINIMUM DU CERCLE D'EXERCICE	13 m	15 m

Il est recommandé :

- ◆ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ◆ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table et 2 chaises par juge et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ◆ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.

Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'entraînement doit également être couverte.

Pour l'entraînement, il y a lieu de mettre à la disposition des concurrents au moins une piste de détente analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de détente.

C - Musique

L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale de la piste de concours et de l'aire de détente.

Art 1.5 - Le service vétérinaire

Pour les épreuves Amateur la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Classification des épreuves

DIVISION	ÉPREUVES PAR EQUIPE	EPREUVES INDIVIDUELLES	PAS DE DEUX	ÉPREUVES DE LONGE
CLUB	Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe Club Elite équipe	Club 1 individuel Club Elite individuel	Club Pas de Deux	-
AMATEUR	Amateur 4 Amateur 3 Amateur 2 jeunes équipe Amateur 2 équipe	Amateur 2 minime Amateur 2 individuel	Amateur Pas de deux	Longe 2 Longe 1
	Amateur 1 équipe Amateur Elite équipe	Amateur 1 individuel Amateur Elite individuel		

Dans les épreuves par équipes, les épreuves Pas de deux et épreuves de Longe, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles Amateur, la distinction entre homme et femme est obligatoire au niveau du classement Individuel

Art 2.2 - Composition des manches

Épreuves en 1 manche :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1 : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur Élite : Imposé + Libre ou Technique + Libre ou Imposé + Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre
- ▶ Pas de Deux Club : Imposé + Libre
- ▶ Pas de Deux Amateur : Libre + Libre

Épreuves en 2 manches :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1: 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur Élite: Imposé + Libre et Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre et Libre

Pour les épreuves Club 1, Club Élite, Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, les programmes imposés et libres doivent être séparés dans le temps.

III - OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art 3.1 - Président du jury

Le Président du jury :

- ▶ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ▶ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ▶ fait fonction de Délégué technique,
- ▶ doit être présent lors de l'inspection vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début de l'inspection,
- ▶ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié,
- ▶ signe et donne son accord avant l'affichage des résultats. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité,
- ▶ est associé à la remise des prix, est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ▶ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition :
 - de contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - de ré-inspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Art 3.2 - Juge accompagnateur

Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes devront se faire accompagner d'un Juge. Pour les concours Amateur, ce juge (national au minimum) devra figurer sur la liste officielle de la FFE.

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours. Il devra être disponible sur la durée totale du concours.

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut pas être chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

EPREUVES	PRESIDENT DU JURY	NB JUGES ASSESSEUR MINIMUM	NB TOTAL DE JUGES
Club 3, 2, 1, Elite, Club pas de deux	1 Juge Club	2 Juges Club	3 à 6
Amateur 3, 4	1 Juge National	2 Juges Nationaux	3 à 6
Amateur 2 * Longe 2, 1	1 Juge National	2 Juges Nationaux	3 à 6
Amateur 1	1 Juge National	2 Juges Nationaux	3 à 6
Amateur Elite	1 Juge National Elite	2 Juges Nationaux	3 à 6
Amateur Elite labellisé FFE **	1 Juge National Elite	2 Juges "National Elite"	3 à 6

Le président de jury décide du placement des juges de A à F.

L'organisation du jury en fonction des épreuves est décrite dans le tableau ci-dessous.

	PROGRAMME	JUGE A	JUGE B	JUGE C	JUGE D	JUGE E	JUGE F
3 JUGES	TOUS	Voltigeur + Cheval	Voltigeur + Cheval	Voltigeur + Cheval			
4 JUGES	TOUS	Voltigeur + Cheval	Voltigeur + Cheval	Voltigeur + Cheval	Voltigeur + Cheval		
5 JUGES	IMPOSES	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	
	LIBRE	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Cheval	
	TECHNIQUE / IMPOSES	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	
	LIBRE	Cheval	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur	
6 JUGES INDIVIDUELS	IMPOSES	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Cheval
	LIBRE	Cheval	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur
	TECHNIQUE / IMPOSES	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Cheval	Voltigeur
	LIBRE	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur	Cheval
6 JUGES EQUIPES	IMPOSES	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Cheval
	LIBRE	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Cheval	Voltigeur
	LIBRE	Cheval	Voltigeur	Cheval	Voltigeur	Voltigeur	Voltigeur

* : en épreuve Amateur 2, avec un jury à 3, l'un des juges peut être un juge club, dans les jurys à 5, deux des juges peuvent être des juges Club.

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

** : en épreuve Amateur Elite labellisé FFE, 3 des juges peuvent être des juges Nationaux.

Lors de ces épreuves, deux groupes de juges, s'alternent pour évaluer la performance du (des) voltigeur(s) et ou du poney / cheval.

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

Pour les épreuves Amateur Elite FFE, les Juges désignés par la FFE ne peuvent pas être Juges accompagnateurs.

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Généralités

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art 4.2 - Voltigeurs en équipe

Composition d'une équipe

	EQUIPES CLUB	EQUIPES AMATEURS 4 ET 3	EQUIPES AMATEURS-2, 2 JEUNES, 1 ET ELITE
Nombre voltigeurs	4 à 6	4 à 6	6

▶ Equipes Club et Amateurs 4 et 3

7 voltigeurs peuvent être engagés mais la composition finale de l'équipe est annoncée lors de la réunion des chefs d'équipes. L'équipe entrant en piste comprendra de 4 à 6 voltigeurs.

▶ Equipes Amateurs 2, 2 jeunes, 1 et Elite

Les 6 voltigeurs doivent réaliser chacun des programmes. Si moins de 6 voltigeurs exécutent le programme imposé, chaque figure non réalisée recevra la note de 0. Dans le programme libre, une déduction sera appliquée pour chaque voltigeur ne concourant pas (cf Code de Pointage).

Épreuves par Équipes

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE
Club 3	Sans limite d'âge	Pas de galop exigé	Club
Club 2		G2 Voltige minimum ou Galop 2 Cavalier	
Club 1, Club Elite		G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	
Amateurs 4, 3	Sans limite d'âge	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club Amateur
Amateur 2 Jeunes	Jusqu'à 18 ans	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	
Amateur 2, 1, Elite	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.3 - Voltigeur individuel

NIVEAU D'ÉPREUVE	CATEGORIE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE MINIMUM
Club 1, Club Elite	-	A partir de 10 ans	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club
Amateur 2 Minime	Minime	14 ans et moins	G7 Voltige minimum ou Galop 7 Cavalier	Amateur
Amateur 2, 1, Elite	Senior	14 ans et plus		

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE	GALOP	LICENCE MINIMUM
Amateur	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	Amateur
Club	Sans limite d'âge	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club

Art 4.5 - Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuves Pas de Deux et épreuves de Longe ne comptent pas.

Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même longeur.

Une fois l'épreuve commencée, un longeur ne peut pas être remplacé.

Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 3 et Amateur 4

Le monteur est membre de l'équipe. Il doit être titulaire de la licence de pratiquant en cours de validité. On autorise un seul monteur, non voltigeur, par équipe et par compétition. Les voltigeurs d'une même équipe peuvent s'aider entre eux.

Art 4.8 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.

Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ◆ des déclarations de forfaits,
- ◆ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des membres mineurs de l'équipe,
- ◆ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.

Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art 4.9 - Tenues

- ◆ La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites. Les tenues qui ne permettent pas un jugement technique facile seront pénalisées jusqu'à 1 point en composition pour les individuels et les équipes.
- ◆ Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieure ou sur le dos, faute de quoi il sera déduit 1 point à la note de composition.
- ◆ La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

Epreuves	Amateur 3, 2, 1, élite	Club 1 et Elite	Amateur 4	Club 2	Club 3
Participation par concours	1 équipe et 2 individuels ou 4 individuels (un Pas de Deux comptant pour deux individuels)		2 équipes ou 1 équipe et 3 individuels		
Taille	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys BCDE et Chevaux	Poneys ABCDE et Chevaux
Age	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum	5 ans minimum
Inscription	liste A Chevaux de sports	liste Club	liste A Chevaux de sports	Liste club	Liste club

Dans le cas où l'équidé participe à des épreuves Amateur 4, Club 2/3, et Amateur 3, 2, 1, élite/Club 1/Club Elite, le nombre de participation correspond à l'épreuve la plus restrictive.

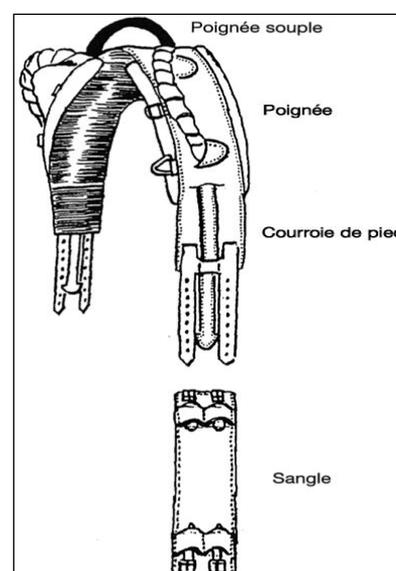
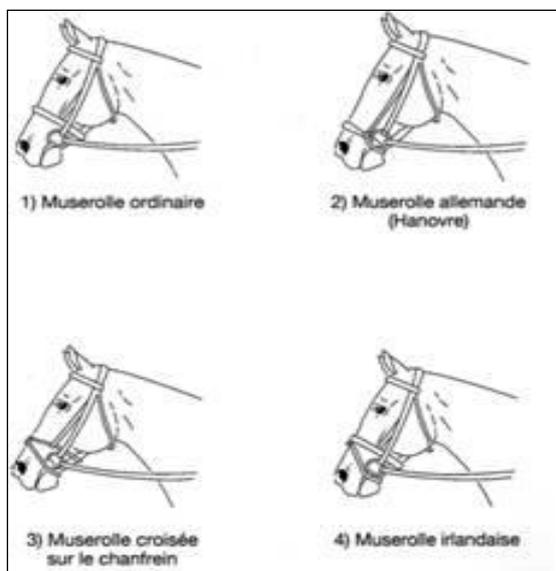
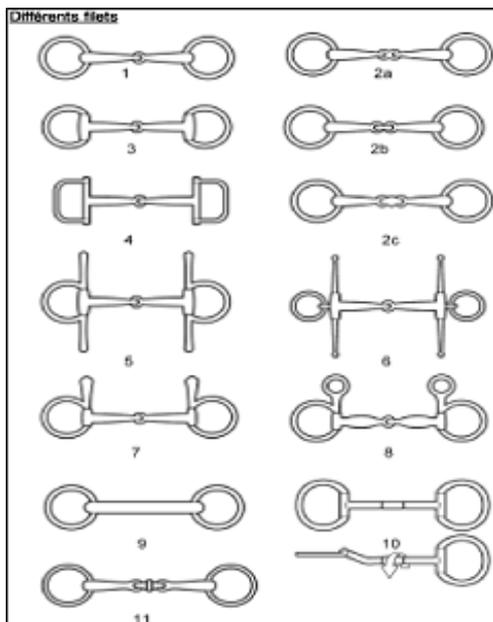
Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même cheval.

Une fois l'épreuve commencée, un cheval ne peut pas être remplacé.

Art 5.2 - Harnachement et ferrure

A - Le harnachement

- ▶ Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles : filet simple, métal, cuir, synthétique ou caoutchouc
- ▶ Muserolles autorisées
- ▶ Enrênements :
 - ◆ Ils sont obligatoires, ils doivent être attachés au mors ou coulisser dans les anneaux du mors.
 - ◆ Pour les épreuves Amateur 2, 1, élite, ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec ou sans parties élastiques, tout autre enrênement étant proscrit.
 - ◆ Pour les épreuves Amateur 3, 4, Club, l'utilisation des rênes allemandes ou des rênes fixes, associées ou non, est permise.
- ▶ Surfaix : un surfaix de Voltige avec sa mousse de protection et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ▶ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes
- ▶ Chasse-mouches et bouchons d'oreilles sont autorisés.
- ▶ Longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet ou sur un caveçon. En épreuve Club et Amateur 2, 3, 4 il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ▶ Tapis non rigide, 110 cm de long sur 90 cm de large et 3 cm d'épaisseur au maximum, housse comprise. Il sera placé de façon à ne pas dépasser de plus de 80 cm derrière le surfaix et 25 cm devant.
- ▶ Chambrière



B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc... Aucun autre élément de harnachement ou de ferrure n'est autorisé.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Appréciation des figures imposées

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10. Le couple poney / cheval et longeur est noté sur 10. Les notes peuvent comporter des dixièmes.

A - Epreuves Club et Amateur 4, 3

Pour les épreuves Club 3, 2 et Amateur 4, certaines figures sont à réaliser au pas.
 Pour les épreuves Club 1, Club Elite et Amateur 3 les figures sont à réaliser au galop.
 Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont comptabilisés pour le résultat.

B - Epreuves Amateur 2, 1, élite

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop.
 Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite -

La note maximale d'une figure technique est 10.

Outre les notes des exercices techniques, trois notes distinctes sont attribuées pour le programme désigné :

- ▶ une note pour la composition,
- ▶ une note pour l'exécution,
- ▶ une note pour le couple cheval et longeur.

A - Notation des exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.
Les exercices techniques sont décrits dans le code de pointage.

B - Notation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
 - ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
 - ◆ Interprétation de la musique.
 - ◆ Charisme.
 - ◆ Originalité.

C - Notation de l'Exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques, sauf en cas de répétition.

D - Notation du poney / cheval

La note maximale est 10.

Art 6.3 - Appréciation du programme libre

- ◆ Un programme libre est constitué par des figures statiques et / ou des figures dynamiques.
- ◆ Pour être retenu dans le degré de difficulté un exercice statique doit être tenu au moins trois foulées de galop, ou trois temps de pas.
- ◆ 4 notes de 0 à 10 sont attribuées pour : - le degré de difficulté,
 - la composition,
 - l'exécution et le respect du poney / cheval,
 - le couple poney / cheval et longeur.
- ◆ Les notes peuvent comporter des dixièmes.
- ◆ Les figures imposées introduites dans le programme libre ne sont pas prises en considération pour l'attribution des notes de difficulté et de composition.
- ◆ Le choix de la main est libre

6.3.1 - Difficulté

Les exercices sont classés en trois degrés de difficulté : supérieure, moyenne et inférieure.

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté comprennent :

- ◆ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ◆ et / ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ◆ et / ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ◆ et / ou le nombre de prises et leur solidité,
- ◆ et / ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

6.3.2 - Composition

Les critères servant à juger la note de composition sont dans le code de pointage.

Les notes sont baissées lorsque le programme donne une impression d'instabilité et ne donne pas satisfaction sur les critères de sécurité et de confiance.

6.3.3 - Exécution

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une pénalité correspondant à la qualité de son exécution.

Les voltigeurs peuvent achever leur sortie par une roulade, sauf si la figure spécifique dans sa difficulté qu'elle doit se terminer en équilibre debout.

A - Epreuves Club et Amateur 4, 3

- ◆ Les programmes libres des épreuves Club 3, Club 2 et Amateur 4 sont à réaliser au pas.
- ◆ Pour les épreuves Club 1, Club Elite et Amateur 3 le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop.

B - Epreuves Amateur 2, 1, élite

Tout exercice libre doit être exécuté à l'allure du galop.

C - Coefficients

LIBRES		CLUB	AMATEUR 4,3	AMATEUR 2	AMATEUR 1	AMATEUR ELITE
Équipes	Difficulté	1	1	1	1	1
	Composition	2	2	2	2	2
	Exécution	2	2	3	2,5	2,5
	Cheval	1	1	1,5	1,5	1,5
Individuels	Difficulté	1	-	1	1	1
	Composition	2	-	1	1	1
	Exécution	2	-	2	2	2
	Cheval	1	-	1	1	1
Pas de Deux	Difficulté	-	-	1		
	Composition	-	-	2		
	Exécution	-	-	2,5		
	Cheval	-	-	1,5		

Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ◆ Pour les équipes Club et Amateur 4,3,2, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipes.
- ◆ En équipe Amateur 2 Jeune, Amateur 1 et Amateur Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.
- ◆ Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon il est donné 0 à la figure du second voltigeur.

Art 6.5 - Programme imposé par équipe

À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval aidée au pas,
- 2- équilibre assis lâché face avant bras libres au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
- 3- mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 2 foulées de galop minimum,
- 4- moulin : en 4 phases égales au pas,
- 5- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
- 6- aiguille face avant, les deux mains sur le dessus des poignées, pied d'appui près du surfaix,
- 7- appui planche, bras tendu, corps tendu, mains sur le dessus des poignées, dessus des pieds posés sur la croupe, au moins 4 temps de pas. Retour en appui bras tendus au dessus du surfaix puis assis

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

B - Équipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval aidée au pas,
- 2- équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
- 3- mise à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées
- 4- passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, la position assis intérieur et extérieur sera tenue 2 foulées de galop,
- 5- à genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum
- 6- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
- 7- prise d'élan au pas vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

C - Équipes Club 1

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval avec aide
- 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
- 3- demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées
- 4- debout bras libres tenu 4 foulées
- 5- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 6- prise d'élan arrière jambes tendues, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 7- prise d'élan avant de l'assis vers la position renversée, corps tendu bras fléchis. Retour en appui bras tendus au dessus du surfaix puis assis

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

D - Équipes Club Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

- 1 - à cheval, aide autorisée
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 2 foulées,
- 4 - debout tenu, incluant la mise en place et la descente progressive des bras non tenus sur 4 foulées.
- 5 - prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR face avant, jambes serrées.
- 6 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 7 - prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, suivi d'une sortie par passage de jambe vers l'intérieur.

E - Équipes Amateurs 4

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval aidée au pas,
- 2- équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
- 3- mise à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées
- 4- passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, la position assis intérieur et extérieur sera tenue 2 foulées de galop,
- 5- à genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum
- 6- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
- 7- prise d'élan au pas vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas.

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

F - Équipes Amateurs 3

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval avec aide
- 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
- 3- demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées
- 4- debout bras libres tenu 4 foulées
- 5- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 6- prise d'élan arrière jambes tendues, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 7- prise d'élan avant de l'assis vers la position renversée, corps tendu bras fléchis. Retour en appui bras tendus au dessus du surfaix puis assis

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

G - Équipes Amateur 2

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

- 1 - à cheval, aide autorisée
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - debout tenu 4 foulées,
- 5 - prise d'élan de l'assis vers l'ATR face avant, jambes serrées.
- 6 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 7 - prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, suivi d'une sortie par passage de jambe vers l'intérieur.

H - Équipes Amateur 1 et Amateurs 2 Jeunes

L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateurs 2 Jeunes uniquement.

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 5 - 1^{ère} phase du ciseau
- 6 - 2^{nde} phase du ciseau
- 7 - debout tenu 4 foulées,
- 8 - de l'assis, sortie par prise d'élan vers l'ATR à l'intérieur.

I - Équipes Amateur Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

- 1 - à cheval,
- 2 - étendard tenu 4 foulées,
- 3 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 4 - 1^{ère} phase du ciseau
- 5 - 2^{nde} phase du ciseau
- 6 - debout tenu 4 foulées,
- 7 - 1^{ère} phase d'amazone, suivie d'un retour assis par passage de jambe
- 8 - de l'assis, sortie par prise d'élan vers l'ATR à l'extérieur.

Art 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques.

Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1 à 2 ou à 3.

- ◆ Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois sur le poney / cheval. Dans le cas des figures statiques, 2 d'entre eux au moins doivent demeurer au contact du poney / cheval, sinon ces figures ne sont pas prises en compte dans les notes de difficulté et de composition.
- ◆ Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop / le pas du poney / cheval.
- ◆ Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.
- ◆ La durée du programme libre est de 4 minutes.
- ◆ Après le coup de cloche final, le/les voltigeurs doivent terminer la figure en cours et réaliser leur sortie. Si d'autres figures étaient réalisées il serait déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition. Les figures et les sorties ne seraient considérées ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

EPREUVES LIBRES	CLUB 3	CLUB 2	CLUB 1, CLUB ELITE	AMATEUR 4	AMATEUR 3	AMATEUR 2	AMATEUR 1, AMATEUR ELITE
Allure	Pas	Pas	Galop	Pas	Galop	Galop	Galop
Figures à 1 voltigeur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 2 voltigeurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 3 voltigeurs	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Nombre maximum de figures statiques à 3	0	Sans limite	0	Sans limite	0	6	Sans limite

A - Équipes Club 3

L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

B - Équipes Club 2

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

C - Équipes Club 1

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 voltigeur et un maximum de 10 figures statiques à 2. Le passage d'un voltigeur à l'autre s'effectue par au moins une figure statique à deux.

D - Équipes Club Elite

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

E - Équipes Amateur 4

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

F - Équipes Amateur 3

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 voltigeur et un maximum de 10 figures statiques à 2. Le passage d'un voltigeur à l'autre s'effectue par au moins une figure statique à deux.

G - Équipes Amateurs 2 et Amateurs 2 Jeunes

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

H - Équipes Amateur 1, et Amateur Elite

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

I - Appréciation du degré de difficulté

DIFFICULTE	TOUTES EPREUVES
Supérieure	0,4
Moyenne	0,3
Inférieure	0,2
Nombre de meilleurs exercices comptabilisés	25
Degré de difficulté maximum	10

Il n'est pas attribué de point pour :

- ◆ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ◆ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ◆ tout exercice non exécuté à l'allure demandée,
- ◆ tout exercice imposé du niveau considéré.

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

J - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

K - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures / légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

L - Note d'impression générale - note du poney / cheval

Elle est notée sur 10 points à l'issue du programme libre à raison de 90% de cette note pour la performance du cheval et du longage dans le programme libre et 10% pour la présentation et le comportement de voltigeurs pour l'ensemble de la prestation.

La note d'impression générale peut comporter des dixièmes.

La note d'impression générale est attribuée sur l'ensemble de la prestation depuis l'entrée du cheval en piste jusqu'à sa sortie.

Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

- ▶ Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop.
- ▶ Pour les individuelles Amateur 1 et Amateur Elite, la main est libre.
- ▶ Pour les autres catégories, lors des épreuves en 1 manche, la main à laquelle tournera le cheval pour le programme imposé est tirée au sort.
- ▶ Pour les épreuves en 2 manches, la 1^{ère} manche imposée se court à gauche, la 2^{ème} à droite.
- ▶ Un poney / cheval ne peut faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs groupes sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux.
- ▶ L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.
- ▶ Pendant l'exécution des épreuves Amateur 2, 1 et Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, faute de quoi celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

- 1- à cheval avec aide
- 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
- 3- demi étendard jambe extérieur levée et tendue, tenu 4 foulées
- 4- debout bras libres tenu 4 foulées
- 5- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
- 6- prise d'élan arrière jambes tendues, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 7- prise d'élan avant de l'assis vers la position renversée, corps tendu bras fléchis. Retour en appui bras tendus au dessus du surfaix puis assis

A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

B - Imposé individuel Club Elite

- 1 - à cheval, aide autorisée
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 2 foulées,
- 4 - debout tenu, incluant la mise en place et la descente progressive des bras non tenus sur 4 foulées.
- 5 - prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR face avant, jambes serrées.
- 6 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 7 - prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, suivi d'une sortie par passage de jambe vers l'intérieur.

C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur Minime

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - debout tenu 4 foulées,
- 5 - prise d'élan vers l'ATR face avant, jambes serrées.
- 6 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 7 - prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues, suivi d'une sortie par passage de jambe vers l'intérieur.

D - Imposé individuel Amateur 1

- 1 - à cheval,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 5 - 1^{ère} phase du ciseau
- 6 - 2^{nde} phase du ciseau
- 7 - debout tenu 4 foulées,
- 8 - de l'assis, sortie par prise d'élan vers l'ATR à l'intérieur.

E - Imposé individuel Amateur Elite

- 1 - à cheval,
- 2 - étendard tenu 4 foulées,
- 3 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 4 - 1^{ère} phase du ciseau
- 5 - 2^{nde} phase du ciseau
- 6 - debout tenu 4 foulées,
- 7 - 1^{ère} phase d'amazone, suivie d'un retour assis par passage de jambe
- 8 - de l'assis, sortie par prise d'élan vers l'ATR à l'extérieur.

Art 6.9 - Programme technique

Le programme technique réservé aux Amateurs Elite est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ▶ détente
- ▶ cadence / rythme
- ▶ souplesse
- ▶ force
- ▶ équilibre

Les éléments techniques sont décrits dans le code pointage

Art 6.10 - Programme libre individuel

Le voltigeur doit effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, seule l'aide à l'entrée est autorisée.

A - Appréciation de la note de difficulté

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

FIGURE	CLUB 1 CLUB ELITE	AMATEUR 2	AMATEUR 1 AMATEUR ELITE
Risque Supérieur	-	-	1,3 *
Supérieure	0,9	0,9	0,9
Moyenne	0,4	0,4	0,4
Inférieure	0,2	0,2	0
Note maxi	7	7	10

* Au maximum 3 RS seront valorisées à 1,3 – les autres seront valorisées comme des S (à 0,9)

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

Après le coup de cloche final, le voltigeur doit commencer le saut de sortie final en 3 foulées de galop régulier, faute de quoi il lui est déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition.

Des sauts de sortie qui ne sont pas commencés en 3 foulées de galop régulier et tout autre exercice commencé après le coup de cloche ne sont considérés ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

C - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures / légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de deux

- ▶ Un pas de deux réuni deux voltigeurs, un longeur et un cheval.
- ▶ L'épreuve Pas de deux Club se compose d'un programme imposé et d'un programme libre en une ou deux manches.
- ▶ Le choix de la main pour le programme imposé Pas de Deux Club s'effectue par tirage au sort
- ▶ L'épreuve Pas de deux Amateur se compose de 2 programmes libres en une manche.
- ▶ Le choix de la main est libre pour le Pas de Deux Amateur
- ▶ Les deux manches de l'épreuve doivent se dérouler séparément, avec une pause d'au moins une heure.
- ▶ Le programme libre se déroule en musique.
- ▶ Les exercices gymniques au sol ne sont pas autorisés.
- ▶ Dans l'épreuve pas de deux, tous les types de couples sont autorisés.
- ▶ Le choix de la main est libre
- ▶ Epreuve Club ou Amateur, sans limite d'âge.

Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

- 1- à cheval avec aide
 - 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
 - 3- demi étendard jambe extérieur levée et tendue, tenu 4 foulées
 - 4- debout bras libres tenu 4 foulées
 - 5- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 6- prise d'élan arrière jambes tendues, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
 - 7- prise d'élan avant de l'assis vers la position renversée, corps tendu bras fléchis. Retour en appui bras tendus au dessus du surfaix puis assis
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur.

Art 6.13 - Libre Pas de Deux**A - Libre Pas de deux Club**

1. Le programme libre se déroule au pas avec un temps limite de 2 minutes par programme.
2. La même composition peut être utilisée pour les deux manches. Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre.
3. L'évaluation du programme libre comporte 3 notes plus la note du cheval, auxquelles sont appliqués des coefficients :

Difficulté.....	1
Composition	2
Exécution.....	2.5
Cheval	1.5
.....	Le total est divisé par 7

B - Libre Pas de deux Amateur

1. Le programme libre se déroule au galop avec un temps limite de 2 minutes par programme.
2. La même composition peut être utilisée pour les deux manches. Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre. Les à terre à cheval sont recommandés.
3. L'évaluation du programme libre comporte 3 notes plus la note du cheval, auxquelles sont appliqués des coefficients :

Difficulté.....	1
Composition	2
Exécution.....	2.5
Cheval	1.5
.....	Le total est divisé par 7

C - Appréciation de la difficulté

Les voltigeurs doivent effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Les figures de difficulté inférieure sont comptabilisées dans le nombre d'exercices mais n'entrent pas dans le calcul de la difficulté.

Degré de difficulté

	Club	Amateur
Supérieure	0,8 pt	0,8 pt
Moyenne	0,4 pt	0,4 pt
Inférieure	0,2 pt	0

Seules les 13 meilleures figures sont comptabilisées.

La note maximum est de 10, les décimales sont autorisées.

D - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

Qualité technique de la construction du programme.
Degré de difficulté.

Valeur artistique : 60 %

Harmonie avec le poney / cheval.
Fluidité des mouvements et des enchaînements.
Interprétation de la musique.
Charisme.
Originalité.

Après le coup de cloche final, les voltigeurs doivent commencer leurs sauts de sorties finales, il sera déduit 1 point pour une ou plusieurs figures, autre(s) que les sauts de sortie, réalisée(s) après le coup de cloche final.

E - Appréciation de l'exécution

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

F - Note finale

- ◆ Dans le cas d'une compétition en deux manches, les notes des deux programmes sont additionnées puis le résultat divisé par deux.
- ◆ En cas d'égalité les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.

Art 6.14 - Epreuves de Longe

	LONGE 2	LONGE 1
AGE	5 ans et plus	6 ans et plus
QUALIFICATIONS	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige avec voltigeurs	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige autre que jeunes poneys / chevaux 1 ou 2
LONGEUR	titulaire d'une licence compétition Club minimum	Titulaire d'une licence compétition Club minimum
VOLTIGEURS	sans voltigeur	Avec 2 voltigeurs titulaires d'une licence compétition

Les poneys / chevaux inscrits à ces épreuves doivent répondre aux conditions de participation des poneys / chevaux en épreuve de Voltige.

Pour ces épreuves de Longe, l'à cheval et le salut restent les mêmes.

Si la compétition comporte 2 manches la première se déroule à main droite, la deuxième à main gauche.

Elles ont pour but la progression du dressage et la mise en situation de compétition.

Elles doivent encourager de nouveaux couples longeur / cheval.

A - Programme Longe 2

▶ Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe sans voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Le cercle est matérialisé au sol en son centre et divisé par rapport au Juge A en quatre quarts de cercle.

Après le salut au centre du cercle, le longeur met le cheval sur le cercle.

Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ une entrée en piste face au juge A,
- ◆ deux tours entiers au trot de travail avant une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot dans le demi-cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le demi-cercle suivant et maintenir le galop de travail pendant 2 tours complets,
- ◆ une transition au trot de travail dans le demi-cercle face au juge A et maintenir le trot pendant 1 tour avec quelques foulées de trot allongé,
- ◆ une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A et obtenir quelques foulées de pas allongé pendant 1 tour,
- ◆ une transition au trot de travail et une transition au galop de travail dans le tour suivant et au plus tard dans le quart de cercle face au juge A, et maintenir le galop sur 2 tours,
- ◆ une transition au trot, entretenir l'allure, une transition au pas et un arrêt sur la piste dans le tour suivant,
- ◆ un salut face au juge A et une sortie de piste.

▶ Notation

La note de base est la note du poney / cheval - longeur.

Le résultat est calculé sur la note moyenne poney / cheval - longeur attribuée par les juges.

A cette note est déduite une pénalité de 0,3 points chaque fois qu'un des mouvements n'est pas réalisé dans les conditions prévues dans le déroulement de l'épreuve.

B - Programme Longe 1

▶ Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe avec deux voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur. Durée 5mn dont 3 mn de galop.

Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ une entrée en piste face au juge A,
- ◆ un tour entier au trot avant une transition au pas dans le quart de cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot de travail dans le quart de cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le quart de cercle face au juge A.

Les voltigeurs réalisent alors successivement le programme suivant :

- ◆ une à cheval au galop aidée,
- ◆ un assis bras libres tenu 4 foulées,
- ◆ un moulin sans contrat de foulée,
- ◆ un élan avant à partir de l'assis,
- ◆ une mise à genoux, près du surfaix, tenue 4 foulées suivie d'un debout tenu 4 foulées.

Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par un enchaînement de 3 figures statiques à 2 voltigeurs.

A la sortie du deuxième voltigeur :

- ◆ le longeur met le poney / cheval au trot de travail pour un tour entier,
- ◆ transition au pas sur le demi-cercle suivant et arrêt sur la piste,
- ◆ un salut face au juge A et une sortie de piste.

▶ Notation :

La note de base est la note du poney / cheval.

Le résultat est calculé sur la note moyenne cheval - longeur attribuée par les juges déduites de pénalités pour non exécution d'un contrat.

- ◆ figures imposées non exécutées ou exécutées sur plus d'un tour, sauf pour le moulin, Pénalité de -0,2
- ◆ contrat de transition d'allure avant ou après la prestation non réalisé, Pénalité de -0,3
- ◆ enchaînement de figures libres à 2 non réalisé en tout ou partie, Pénalité de -0,5

Art 6.15 - Note du poney / cheval

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité du longéage. Les décimales sont autorisées.

A - Evaluation de la qualité de galop

L'évaluation de la note du cheval débute dès l'entrée en piste

Le cheval doit montrer un galop de travail.

Le galop de travail se situe entre le galop rassemblé et le galop moyen, dans lequel le cheval est prêt à réaliser des mouvements rassemblés, tout en restant 'sur le mors', se portant en avant, léger, avec des foulées actives et un 'bon fonctionnement des jarrets'.

L'expression 'bon fonctionnement des jarrets' souligne l'importance de l'origine de l'impulsion, liée à l'activité des postérieurs.

Objectifs du galop de travail :

Démontrer l'équilibre naturel dans le galop dans tous les mouvements.

Essence du galop de travail :

- ◆ Régularité du galop à trois temps avec un net moment de suspension.
- ◆ Contact léger et constant avec le chanfrein en avant de la verticale et la nuque comme point le plus haut.
- ◆ Souplesse de l'ensemble du corps et élasticité.
- ◆ Energie, activité, équilibre naturel et capacité à se porter et se redresser.

NOTE	3	5	7	10
Régularité	Pas de galop à 3 temps durant l'ensemble du programme. Se traverse.	Pas toujours régulier, quelques foulées ne sont pas au galop à 3 temps. Galop rompu et plat, sans net temps de suspension (foulées rasantes).	Foulées régulières dans un franc galop à trois temps avec un net temps de suspension, mais quelques ruptures de rythme.	Foulées parfaitement régulières dans un franc galop à trois temps durant l'ensemble du programme, avec un net temps de suspension.
Souplesse, Décontraction	Pas de souplesse démontrée la plupart du temps, avec un haut degré de tension et de résistance.	Pas assez souple, manque d'élasticité. Moments de tension.	Assez bonne élasticité.	Excellente élasticité de l'ensemble du corps durant tout le programme.
Contact	N'accepte pas le mors. Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe.	Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe. Le chanfrein est constamment derrière la verticale. Pas de contact franc sur le mors et la nuque est figée.	Contact léger mais le maintien de la tête n'est pas toujours constant. Nuque figée pendant quelques instants.	Léger avec un très bon contact, la ligne du chanfrein est en avant de la verticale. Démontre une excellente aptitude naturelle à se porter, avec la nuque au point le plus haut.
Impulsion	Sans aucune énergie ni désir de se porter en avant.	Manque d'énergie, engagement insuffisant ; se déjuge.	Assez bonne énergie et activité, bon engagement des postérieurs.	Foulées très énergiques et actives, avec un très bon engagement des postérieurs.
Rectitude	Toujours très traversé. Nette contre-incurvation.	Souvent traversé, manque d'incurvation.	Assez bonne rectitude sur le cercle.	Très bonne rectitude sur le cercle.
Rassemblé*	Cheval en importante perte d'équilibre, extrêmement bas.	Rythme très rapide. L'engagement, l'activité, le maintien et la stabilité naturelle sont très limités. Le galop paraît fatigué, plat. La croupe est le point le plus haut.	Pourrait montrer un meilleur équilibre naturel, doit mettre plus de poids sur les hanches et se redresser d'avantage.	Postérieurs actifs se posant clairement devant les traces des antérieurs, se porte de lui même. Donne l'impression d'un excellent équilibre naturel, avec des épaules très libres, et une légèreté des antérieurs. Est redressé.
Soumission	Beaucoup de résistances, pas assez sous le contrôle du longeur.	Quelques résistances.	Sans résistance.	Sans résistance.

*orientation de l'attitude générale vers le galop rassemblé

B - Evaluation de la qualité du pas

CRITERES	NOTE DE 0 A 5	NOTE DE 5 A 10
Niveau d'engagement	Se déjuge sur le postérieur extérieur	Se méjuge sur le postérieur extérieur
Activité	Inactif et flottant	Actif et stable sur son cercle
Attitude de l'avant main	Encapuchonné Tête très basse	Tendu horizontal
Allure	Ruptures d'allure – Passage au trot Latéralise	-

C - Déduction de points

Seront déduits :

- ▶ 2 points pour :
 - réajustement du matériel.
- ▶ jusqu'à 2 points pour :
 - aides inappropriées, inefficaces et/ou inadaptées et/ou dangereuses du longeur,
 - intervention d'autres personnes que le longeur pour diriger le cheval,
 - longage incorrect, longe vrillée, ajustement des enrênements inadapté, équipement du cheval inapproprié,
 - longer au galop sur un cercle de moins de 15 m,
 - longer en reculant,
 - mauvais comportement, cheval qui tape, rue...
 - tenue du longeur inappropriée.
- ▶ 0,5 points pour :
 - tension de la longe irrégulière,
 - passivité du cheval aux aides du longeur.
- ▶ de 0,1 à 0,5 points pour :
 - rupture d'allure isolée sur l'épreuve de longe 2 et lors des figures à deux en épreuve de longe 1,
 - rupture d'allure isolée en épreuve de longe 1 sur les figures individuelles.

VII - DEROULEMENT**Art 7.1 - Durée**

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art 7.2 - Engagement

Pour toutes les épreuves où est engagé un ou des remplaçants, poney / cheval - longeur, une déclaration de partants doit être faite à la réunion des Chefs d'équipe.

Les voltigeurs individuels engagés sur le même poney / cheval et désirant entrer en piste ensemble doivent en faire la déclaration au Président de jury à la réunion des Chefs d'équipe en précisant l'ordre de passage, avant le tirage au sort de l'ordre de départ.

Art 7.3 - Inspection vétérinaire

a) Avant les premières épreuves Amateur **tous les poneys / chevaux** sont inspectés par le jury de terrain et le Vétérinaire officiel, le document d'identification sera demandé.

b) Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.

c) Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et du Vétérinaire officiel. Le Président de Jury peut demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection ultérieurement, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Elle est définitive.

Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipes

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire et/ou avant le début des épreuves.

Elle permet :

- ◆ de déclarer les partants voltigeurs et poneys / chevaux,
- ◆ de tirer au sort la main et l'ordre de passage,
- ◆ de déclarer les forfaits,
- ◆ de contrôler les licences de compétition,
- ◆ d'inscrire et attribuer le rôle du juge accompagnateur de chaque équipe,
- ◆ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ◆ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art 7.5 - Entrée / cloche / musique

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ◆ l'entrée en piste au trot (sauf autorisation spéciale du président de jury),
- ◆ le départ de la prestation,
- ◆ la fin du temps imparti,
- ◆ le départ du programme libre,
- ◆ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ◆ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Art 7.6 - Ordre des épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

Ordre des épreuves en Club et Amateur 1, 2, 3, 4 : Imposé, puis Libre.

Ordre des épreuves en Amateur Elite : Imposé ou Technique, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art 7.7 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art 7.8 - Temps accordé

		IMPOSEES	LIBRES	TECHNIQUE
Equipes	Club 3	1 minute et 30 secondes multipliée par le nombre de voltigeurs de l'équipe	4 minutes	-
	Club 2			
	Club 1			
	Club Elite			
	Amateur 4			
	Amateur 3	6 minutes		
	Amateur 2 Jeunes	6 minutes		
	Amateur 2	6 minutes		
	Amateur 1	6 minutes		
Amateur Elite	6 minutes			
Individuels		Temps libre	1 minute	1 minute
Pas de Deux Club		2 minutes et 30 secondes	2 minutes	
Pas de Deux Amateur		-	2 minutes	-
Longe 2		Temps libre		
Longe 1		5 minutes		

- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche d'entrée en piste, les compétiteurs doivent saluer.
- ◆ Avant de débiter le programme, le cheval doit trotter sur le cercle jusqu'à ce que le président de jury sonne la cloche. Les voltigeurs (individuels ou équipe) doivent se positionner à l'extérieur du cercle pendant ce temps.
- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter faute de quoi, l'équipe ou le voltigeur est éliminé.
- ◆ Lorsque le temps imparti est défini, le chronomètre est mis en route au moment où le (premier) voltigeur entre en contact avec le cheval ou son équipement.
- ◆ En cas d'incident, lorsque le Président interrompt la prestation par un coup de cloche, le chronomètre est arrêté. Il repart après un nouveau coup de cloche du président lorsque le cheval ou son équipement sont touchés à nouveau.

VIII - PENALITES**Art 8.1 - Codification des fautes usuelles****A - Figures imposées**

Certaines fautes sont fréquentes et ont amené à l'emploi de lettres permettant d'expliquer la note.

LETTRE	SIGNIFICATION	PEN. MINI	PEN. MAXI
T	Faute de foulée au moulin	- 1	- 2
R	Répétition (1 prise d'élan 1 jambe sans envoi est autorisée) Pour toute reprise des poignées (base, étendard, debout)	- 2	0 (2 fois)
K	Omission mise à genoux (étendard et debout)	- 1	---
C	Foulée de galop en moins	- 1	- 2
D	Pour toute autre prise de contact avec le sol que sur les 2 pieds lors des sorties (amazone, sortie entre les phases)	- 1	---
N	Main sur l'encolure à l'étendard	- 1	---

D'autres fautes peuvent être pénalisées jusqu'à moins 1, 2 ou 3 points. Cf. code de pointage.

B - Programme libre

- ▶ Fautes mineures : 0,1 à 0,3 pt
 - ◆ légères pertes d'équilibre,
 - ◆ extrémités non tendues,
 - ◆ imprécision, mouvement mal fini.
- ▶ Fautes moyennes : 0,4 à 0,7 pt
 - ◆ perte d'équilibre,
 - ◆ manque de maîtrise corporelle,
 - ◆ mauvaise construction.

Les pénalités d'exécution doivent apparaître sur le protocole à côté des degrés de difficultés.

- ▶ Fautes majeures : 0,8 à 1 pt
 - ◆ perte d'équilibre nette,
 - ◆ non-respect du cheval,
 - ◆ difficulté de construction.

IX - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX

Art 9.1 - Classement

- ▶ Le classement résulte de la moyenne des notes calculées à l'issue de chacun des programmes (imposé, libre, technique) en respectant les divers coefficients. Le calcul est poussé jusqu'à la 4^{ème} décimale et arrondi à la 3^{ème}.
- ▶ En cas d'égalité, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé / technique. Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.
- ▶ Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art 9.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot ou autre souvenir à tous les concurrents et une plaque d'écurie à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et/ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter en tenue correcte (tenue de compétition, d'équipe, survêtement...).

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner l'élimination du/des concurrent(s) et la radiation du classement de l'épreuve, et par là-même, la non-attribution des prix, sélections et récompenses correspondants.